



MémOcarina vacances

parents et participants



Sommaire

Édito	3
Notions	6
Conditions de participation	7
Symptômes	7
Groupes à risque	8
Fiche santé et déclaration	8
Vie de groupe	9
Principe de la bulle	9
Activités extérieures	9
Règles d'hygiène	10
Organisation pratique	12
Départs/retours - accueil	12
Sieste et respect du rythme	12
Repas et collations	12
Registre de présences	12
Encadrement	13
Annexes	14
Déclaration sur l'honneur	14
Liste des groupes à risque	15



Chers parents,

Chers participants,

Les vacances avec Ocarina approchent. L'été 2020 aura bien lieu... quel plaisir, quel soulagement, mais aussi quel chamboulement !

Dans ces quelques pages, nous avons souhaité vous expliquer comment cet été si particulier va se dérouler, pour vous, pour vos enfants mais aussi pour nos animateurs volontaires et nos permanents.

Ensemble, nous en sommes convaincus, nous allons pouvoir profiter des plaines et des séjours sereinement, et toujours avec ce petit grain de folie si caractéristique à notre mouvement.

Vous le savez, à Ocarina, l'accueil de tous est un véritable point d'attention. Nous souhaitons que le plus grand nombre d'enfants puisse participer à nos activités afin de profiter de temps de loisir, de jeu, de détente, dans un cadre bienveillant, épanouissant et un univers « made in Ocarina ».

Toutefois, en raison de la situation exceptionnelle due au COVID-19, nous avons dû réadapter nos structures d'accueil et nous adapter aux différentes mesures, notamment dans les conditions de participation à nos activités. Le gouvernement a en effet validé plusieurs protocoles pour les activités de jeunes, et en tant qu'Organisation de Jeunesse responsable nous nous appliquerons dans leur mise en œuvre. Nous avons souhaité analyser et comprendre ces règles avec notre propre regard et notre expérience de terrain, afin que le bien-être de tous soit assuré.

Nous comptons sur vous pour apporter une attention toute particulière à la lecture de ces quelques pages. N'hésitez pas à partager et échanger avec vos enfants à propos de ces mesures. Nos animateurs prendront évidemment le temps avec leurs groupes d'expliquer et de discuter des règles pratiques dans leurs activités. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous joindre, nos équipes sont disponibles.

Célestine Lecocq, Secrétaire Générale d'Ocarina



Étapes d'accueil en plaine

Le 1^{er} jour de plaine arrive, et vous vous demandez comment cela va se passer concrètement... Voici les quelques grandes étapes récapitulées de ce que vos enfants vont vivre.



Étapes d'accueil en séjour

Le jour du grand départ arrive, et vous vous demandez comment cela va se passer concrètement... Voici les quelques grandes étapes récapitulées de ce que vos enfants vont vivre (qu'ils partent en séjour avec un car ou que vous alliez les déposer directement à l'endroit du séjour).

1 J'ai renvoyé ma fiche santé



2 J'arrive le 1^{er} jour de départ

- Avec ma déclaration sur l'honneur
- Mes parents me déposent devant le car ou à l'endroit du séjour, ils portent un masque et restent à l'extérieur et à 1,5m des animateurs
- Mes animateurs portent un masque



3 Le car démarre

- Mes animateurs enlèvent leur masque
- Et je fais connaissance avec mes copains
- Je profite de mon séjour et respecte les règles d'hygiène expliquées par mes animateurs



4 Je reprends le car pour rentrer, le séjour est fini

- Mes animateurs remettent leur masque pour accueillir les parents
- Mes parents portent un masque et restent à l'extérieur et à 1,5m des animateurs
- Je dis au revoir de loin – sans bisou – et j'ai hâte de revenir



Dans cette partie, nous définissons les termes de vocabulaire utilisés tout au long du document afin d'en faciliter la compréhension.



BULLE DE CONTACT

Les participants et l'équipe d'encadrement constituent une bulle de contact. Une bulle de contact est constituée de **50 personnes au maximum**.

- Plusieurs bulles de contact peuvent coexister sur un même site mais elles ne peuvent pas se mélanger entre elles. Pour les activités non résidentielles, un participant peut faire partie de plusieurs bulles au cours d'une même journée (ex. accueil du matin et du soir).
- Plusieurs bulles de contact peuvent utiliser un même local mais pas simultanément et celui-ci devra être nettoyé et aéré entre deux usages.



ÉQUIPE LOGISTIQUE / ACCOMPAGNANTS

Il s'agit des personnes attachées à l'entretien des locaux et du matériel, à la préparation des repas, ... Pour les activités non résidentielles, elles sont considérées comme des personnes extérieures sauf si elles partagent des moments de vie avec les participants.



PERSONNE EXTÉRIEURE

Il s'agit de toute personne qui ne fait pas partie de la bulle de contact comme par exemple les chauffeurs, les livreurs, les personnes extérieures qui viennent faire une animation ponctuelles, les personnes chargées de la maintenance des bâtiments...



PARTICIPANTS

Il s'agit des enfants et des jeunes qui participent à l'activité.



ÉQUIPE D'ENCADREMENT / ENCADRANTS

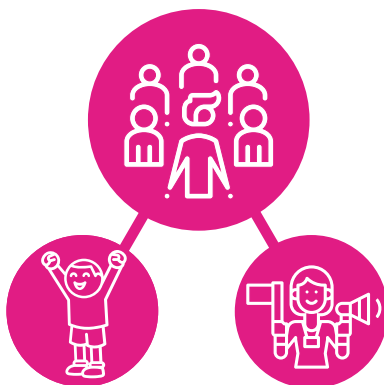
Il s'agit des personnes liées directement à l'encadrement des enfants et à l'organisation des activités (animateur, coordinateur, accueillant, responsable de projet...). Elles font partie de la bulle de contact.



RÉFÉRENT MÉDICAL

Il s'agit de l'entité médicale (médecin, groupement de médecins, maison médicale...) identifiée par l'opérateur (ici Ocarina) pour chaque site d'activité. Le référent médical est une personne extérieure, appellable, qui ne fait pas partie de la bulle de contact.

- Le référent médical peut apporter conseil et soutien dans la gestion générale de la santé (prévention) avant et pendant l'activité. C'est à lui que l'on fera appel pour le diagnostic et le traitement des malades hors COVID-19 ou des petits accidents ne nécessitant pas une hospitalisation durant l'activité.



Conditions de participation

Comme précisé dans l'édito, nous souhaitons que le plus grand nombre d'enfants puisse participer à nos activités. Mais nous avons dû réadapter nos structures d'accueil et nous adapter aux différentes mesures, notamment dans les conditions de participation à nos activités.

PRÉSENCE DE SYMPTÔMES

Votre enfant peut se présenter à l'activité s'il ne présente aucun signe de maladie. S'il est malade ou qu'il a présenté des symptômes au cours des cinq derniers jours, il ne peut pas participer à l'activité et doit consulter un médecin.

Quels symptômes¹ ?

Le coronavirus affecte les individus de différentes manières. La plupart des personnes infectées développent une forme légère à modérée de la maladie et guérissent sans hospitalisation.

Symptômes les plus fréquents

- Fièvre
- Toux sèche
- Fatigue anormale (altération de l'état général, irritabilité, pleurs...)

Symptômes graves

- Difficultés à respirer ou essoufflement
- Sensation d'oppression ou douleur au niveau de la poitrine
- Perte d'élocution ou de motricité

Symptômes moins fréquents

- Courbatures
- Maux de gorge
- Diarrhée
- Conjonctivite
- Maux de tête
- Perte de l'odorat ou du goût
- Eruption cutanée, ou décoloration des doigts ou des orteils

Si votre enfant présente des symptômes graves, consultez immédiatement un professionnel de la santé. Avant de vous rendre chez votre médecin ou dans un établissement de santé, contactez-les toujours par téléphone.

Les enfants présentant des symptômes légers, mais qui sont par ailleurs en bonne santé, doivent se soigner chez eux et ne peuvent donc pas participer aux activités d'Ocarina. En moyenne, l'apparition des symptômes chez une personne infectée par le virus prend cinq à six jours. Cependant, ce délai peut s'étendre jusqu'à quatorze jours.

Tout participant à une activité d'Ocarina devra nous faire parvenir, au plus tard le premier jour de l'activité, une déclaration sur l'honneur attestant qu'il ne présente pas de symptômes du COVID-19 et qu'il n'en a pas présenté durant les 5 jours précédant l'activité, sans autre cause évidente (voir point ci-après : fiche santé et déclaration sur l'honneur).

¹ Source - OMS : <https://www.who.int/fr/emergencies/diseases/novel-coronavirus-2019/advice-for-public/q-a-coronaviruses>

Conditions de participation

GROUPES À RISQUE

Pour permettre un accueil et un encadrement de qualité, nous veillons à ce que chaque enfant, chaque jeune et chaque animateur puisse s'amuser et s'épanouir au sein de nos activités. Notre objectif est de pouvoir accueillir et faire profiter un maximum d'enfants et de jeunes. Toutefois, il importe de protéger certains groupes.

Qu'est-ce qu'un groupe à risque ?

Si votre enfant est diabétique, présente des maladies cardiaques, pulmonaires ou rénales et des enfants dont le système immunitaire est affaibli, il fait partie d'un groupe à risques. En annexe, vous trouverez la liste des groupes à risque en pédiatrie.

Si votre enfant fait partie d'un groupe à risque, vous avez la responsabilité (en tant que parent ou tuteur) de le signaler dans la fiche santé et d'indiquer si la maladie est maîtrisée (ex. par traitement médicamenteux). De plus, **un certificat médical autorisant la participation** nous sera transmis au plus tard au premier jour de l'activité.



Certificat médical obligatoire

Fiches santé et déclaration sur l'honneur

Afin de pouvoir accueillir un participant ou un animateur dans de bonnes conditions et pouvoir garantir le bien-être et la santé du participant et du groupe, **le participant ne pourra participer à l'activité que s'il nous fournit, dans les temps, une fiche santé dûment complétée et une déclaration sur l'honneur. Aucune dérogation ne sera autorisée. Un participant n'ayant pas fourni dans les temps ces deux documents ne pourra pas participer à l'activité et devra rentrer chez lui.**

LA FICHE SANTÉ

C'est un document essentiel pour l'accueil de chacun. Elle nous permet d'offrir une animation de qualité et adaptée à votre enfant (à sa santé, ses rythmes et ses besoins), nous vous demandons donc de la remplir soigneusement. N'hésitez pas à annexer un feuillet complémentaire ou à nous contacter pour nous donner de plus amples informations.

En ce qui concerne notre public AniJHan (AniJHan : Animation de Jeunes porteurs de Handicap), la fiche santé nous permet d'apprendre à connaître l'enfant dans sa globalité. La régionale organisatrice du séjour ou de la plaine prendra de plus contact avec les parents ou le référent de l'enfant inscrit.

- Ce document est à renvoyer obligatoirement dans les 8 jours qui suivent l'inscription. Par ailleurs, vous êtes tenu de nous tenir informés de l'évolution de l'état de santé de votre enfant entre son inscription et le départ en séjour/plaine.
- S'il y a un changement, toute modification devra être notifiée par écrit, par le biais d'une nouvelle fiche santé.

La fiche santé est disponible sur notre site : <https://ocarina.be/documents-utiles/>

LA DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

Tout participant à une activité d'Ocarina devra nous faire parvenir, au plus tard le premier jour de l'activité, une déclaration sur l'honneur attestant qu'il ne présente pas de symptômes du COVID-19 et qu'il n'en a pas présenté durant les 5 jours précédant l'activité (voir point ci-dessus : fiche santé et déclaration sur l'honneur). Il s'agit d'un document spécialement créé dans le cadre de la crise sanitaire que nous traversons.

Ce document est à nous remettre le premier jour de l'activité. Il est en annexe de ce document et disponible sur notre site : <https://ocarina.be/documents-utiles/>



Fiche santé et déclaration sur l'honneur obligatoires

Vie de groupe

Le COVID-19 nous impose de respecter certaines précautions nécessaires à la sécurité de nos animateurs et nos jeunes animés. Nous avons donc dû réadapter nos structures d'accueil, réduire les groupes, avons prévu des masques et du gel en cas de besoin et mis en place une série de règles d'hygiène.... Toutes ces mesures n'ont toutefois pas changé notre façon d'animer ni nos valeurs ! Cette année encore, et peut-être plus que jamais, nous sommes fiers de nos animateurs qui s'investissent pour concocter des animations « made in Ocarina », où la qualité reste la priorité absolue et où l'épanouissement et la folie priment. La crise sanitaire mais aussi humaine que nous vivons ne fait que renforcer notre volonté d'accueillir les enfants et les jeunes dans un cadre bienveillant et de qualité. Pour garantir cet encadrement, les animateurs et coordinateurs qui sont sur le terrain sont accompagnés et soutenus quotidiennement par des permanents régionaux.

PRINCIPE DE LA BULLE

Pour respecter les normes dans la mise en place d'activités cet été Ocarina organisera ses activités sous forme de bulle de 50 personnes. Tant dans nos séjours que dans nos plaines, nos animateurs veilleront à maximiser les animations à l'extérieur/dehors, car elles permettent de diminuer les risques de propagation et aussi de faire découvrir à l'enfant son environnement.



Dans le cadre des plaines, chaque lieu pourra accueillir une ou plusieurs bulles distinctes de 50 personnes maximum. Chaque bulle sera composée d'enfants et de leurs animateurs. Elle ne changera pas durant la semaine. S'il existe plusieurs bulles sur un même lieu, celles-ci ne se rencontreront pas. Chaque journée d'animation se vivra au sein de l'infrastructure de plaine. Les contacts avec l'extérieur seront limités au strict minimum. Ces contacts avec l'extérieur (ex : livraison de collation, visite de permanents pour s'assurer que tout va bien,...) seront accompagnés des gestes barrières nécessaires et du port du masque.

Dans le cadre de nos séjours le groupe qui partira, composé des enfants et de leurs animateurs, se composera de maximum 50 personnes. Cette bulle de 50 personnes vivra en autonomie durant le séjour. Dans le cadre de certains séjours, certaines activités seront adaptées pour respecter cette bulle. Les contacts avec l'extérieur seront limités au strict minimum. Si ceux-ci doivent avoir lieu ils seront accompagnés des gestes barrières nécessaires.

LIMITATION DES ACTIVITÉS EXTERNES

Pour garantir la sécurité de tous et le respect des recommandations gouvernementales, nous limitons au maximum les activités extérieures qui étaient prévues lors des plaines ou des séjours. Toutefois, certains séjours se vivent avec des thématiques spécifiques et bénéficient d'activités externes. Pour ceux-ci, les échanges avec des personnes externes à la bulle se feront toujours à 1,5m de distance et avec le port du masque. Nos animateurs feront, à nouveau, preuve de créativité pour vous donner des nouvelles.

EN BREF :

- Pour les plaines : nous avons réadapté nos animations et ne prévoyons pas de sortie en dehors du lieu de plaine. Cela explique l'annulation de certaines excursions ainsi que les changements de thèmes. Nos activités se dérouleront au maximum dehors, en plein air. Il n'y aura pas non plus, cette année, de fête de fin de plaine ou de spectacle final organisé avec les enfants et les parents.
- Pour les séjours : les activités externes (accrobranche, kayak... et autres activités en dehors du lieu d'hébergement prévues dans le programme) seront limitées au maximum. Nous avons dû réadapter nos animations et le programme de certains séjours afin d'organiser des activités qui se dérouleront au maximum dehors, en plein air, au sein-même du lieu d'hébergement.

Vie de groupe

LES RÈGLES D'HYGIÈNE ET DE SANTÉ

Les règles d'hygiène permettent de diminuer fortement les risques de transmission du Coronavirus, voilà pourquoi, à Ocarina, nous mettons tout en œuvre pour les appliquer, dans le respect et le bien-être de chacun.

LES GESTES BARRIÈRES

• **Le port du masque** pour les +12 ans et les animateurs lors de contacts avec des personnes extérieures à la bulle, si la distanciation physique ne peut pas être respectée. Sachant que tout contact avec des personnes extérieures sera limité au strict nécessaire. Chaque participant de 12 ans et + devra venir avec deux masques à son nom pour toute la durée de l'activité. Ces masques seront désinfectés tous les jours par l'équipe d'Ocarina s'ils ont été utilisés. Au sein de la bulle, le port du masque n'est pas nécessaire.



• **Le lavage des mains régulier**, à l'eau et au savon. Le gel hydroalcoolique ne servant que lorsqu'il n'y a pas la possibilité de se laver les mains ou avant et après les soins aux participants (soin des plaies, bosses et bobos). Ce gel est à destination unique des animateurs.

Le lavage des mains doit être régulier et est obligatoire :

- Avant et après chaque activité
 - Avant et après le passage aux toilettes
 - Avant et après chaque repas
- **La distanciation physique de 1,5m**, à respecter entre des membres de deux bulles différentes ou lors du contact avec des personnes extérieures. Au sein de la bulle, il n'y a pas de distanciation sociale sauf si les animateurs ne font pas de résidentiel, ils doivent dès lors garder une distance d'1,5m entre eux.
- **Chaque participant sera attentif à tousser ou éternuer dans son coude** et utilisera des mouchoirs à usage unique et les jettera dans une poubelle fermée.
- Autant que possible, **il faut éviter de se toucher le visage avec les mains** (bouche, nez, yeux).

1. Masque

2. Lavage des mains

3. Distance

4. Éternuer dans le coude

5. Ne pas se toucher le visage

LE NETTOYAGE ET L'AÉRATION

Afin de diminuer la transmission du virus, nous veillons à ce que chaque local soit aéré et nettoyé régulièrement en suivant quelques règles :



• **L'aération** de chacun des locaux se fera au minimum trois fois par jour durant 15 minutes. De plus, les locaux d'activités, de siestes et les chambres seront, dans la mesure du possible, aérés avant et après le passage des enfants et des jeunes. Si un local est utilisé par une autre bulle, il sera également aéré et nettoyé avant et après le passage de la bulle.

• **Le nettoyage complet** des locaux (lieux de vie, sanitaires et lieux de couchage) et des surfaces de contact aura lieu une fois par jour selon les prescriptions. Si une autre bulle de participants devait utiliser les locaux avant la bulle de votre enfant, ceux-ci seront entièrement nettoyés avant l'arrivée des participants. Deux bulles ne peuvent jamais être dans un local en même temps.

• **Le matériel** restera autant que possible dans la bulle. Si le matériel passe néanmoins d'une bulle à l'autre, les surfaces de contact seront désinfectées. En cas d'utilisation du matériel provenant de personnes extérieures, Ocarina veillera à ce qu'il soit proposé et/ou livré dans le respect des mesures d'hygiène.

Vie de groupe

LA GESTION DE SOINS

Une attention particulière est accordée à la gestion des soins lors de l'activité. Les animateurs sont formés et outillés pour réagir en cas de bosses et bobos. A cet effet, un local d'infirmier est présent dans chaque lieu d'activité, avec, en son sein, une boîte de pharmacie complète et validée par la Direction médicale de la Mutualité chrétienne.



- Un membre de l'équipe d'animateurs est en charge de la bonne tenue de ce local, d'administrer les soins et de compléter le document de suivis de soins.
- La Fiche santé est un élément essentiel pour la bonne prise en charge de votre enfant. C'est sur cette base que le responsable organisera les soins mais également tout l'accueil et l'adaptation de l'activité.
- Dans le cadre de la crise COVID-19, l'animateur en charge de la gestion des soins sera également la personne référente en cas de suspicion d'une contamination au COVID-19. Si un enfant présente des symptômes, il l'accompagnera durant tout le processus.

MASQUE ET GEL HYDROALCOOLIQUE

Les soins (plaies, bosses et bobos) sont dispensés après lavage des mains ou utilisation du gel hydroalcoolique et éventuellement avec des gants. Le port du masque est obligatoire lors des soins.



LE MÉDECIN RÉFÉRENT

Pour toute activité Ocarina, un médecin référent proche du lieu d'activité aura été préalablement contacté. Un accord sera passé entre le staff d'animation et le médecin afin de pouvoir réagir rapidement en cas de suspicion COVID-19. Par ailleurs, il peut apporter conseil et soutien dans la gestion générale de la santé (prévention) avant et pendant l'activité. C'est à lui que l'on fera appel pour le diagnostic et le traitement des malades hors COVID-19 ou des petits accidents ne nécessitant pas une hospitalisation durant l'activité.



PROCÉDURE D'URGENCE

Si un enfant manifeste des signes cliniques liés au COVID-19, il reste à la maison et contacte son médecin traitant. Si les symptômes apparaissent en cours d'activités, un parent vient le chercher le plus rapidement possible. En attendant, il restera avec un adulte « en isolement », dans un local aéré prévu à cet effet. Tout cela sera organisé de manière douce, sûre et adaptée aux enfants.

C'est le responsable de la gestion des soins qui s'occupe de l'enfant en attendant son départ. Le local « d'isolement » est nettoyé et désinfecté entre chaque occupation.

Organisation pratique

DÉPARTS/RETOURS – ACCUEIL (PLAINES/SÉJOURS)

Afin de garantir un accueil en toute sécurité à nos participants, nous demandons à ce que la personne chargée d'emmener l'enfant :

- **Soit non accompagnée ;**
- **Ne présente aucun symptôme de COVID-19 ;**
- **Porte un masque ;**
- **Respecte les mesures de distanciation physique entre elle et les autres accompagnateurs mais aussi avec les animateurs.**

Cette personne ainsi que le participant seront accueillis par un animateur à un endroit spécifique, à l'extérieur de l'infrastructure. Notre priorité est d'accueillir chaque participant tout en garantissant la sécurité de tous, le temps d'échange sera donc au maximum limité à l'essentiel. Les animateurs porteront également un masque et du gel hydroalcoolique sera à disposition de tous.

N'hésitez pas à bien prévenir votre enfant qu'une fois l'accueil terminé, les animateurs ne porteront plus de masques.

Concernant les transports en car lors de nos séjours, ceux-ci sont autorisés. Le transport de car est un simple déplacement de la bulle et implique uniquement le port du masque du chauffeur.

SIESTE ET RESPECT DU RYTHME

Le respect du rythme de chacun est une balise importante au sein d'Ocarina. Nos animateurs veilleront à ce que chaque participant respecte son rythme et puisse se reposer. Cette attention passe tant par un programme d'activités adapté que par la gestion de la sieste pour les plus jeunes.

Un local de sieste sera prévu, où chaque enfant a sa couchette attribuée pour toute la semaine. En plaine, chaque parent amènera un couvre-lit, le doudou, l'oreiller pour faciliter le repos de l'enfant.

REPAS ET COLLATIONS

Les repas et collations seront apportés par l'enfant et seront pris au sein de la bulle. Pour les plaines où une collation et/ou un repas chaud sont prévus, ce service est bien maintenu et sera apporté avec toutes les règles d'hygiène en vigueur.

L'idéal est que chaque groupe de vie au sein d'une bulle mange dans son local ou à l'extérieur si le temps le permet, dans le respect des règles sanitaires. Si les enfants mangent dans leur local, le nettoyage des tables sera nécessaire avant et après le repas. Le lavage des mains avant et après le repas est indispensable.

Le mouvement s'intègre dans une dynamique zéro déchet et nos animateurs ont à cœur de mettre en place des gestes et des actions respectueuses de l'environnement. Dans une situation où l'hygiène est essentielle, nous vous invitons à privilégier les contenants (boîtes à tartines, Bee-wrap, boîtes à collation) et gourdes (qui seront remplies durant la journée) réutilisables.

REGISTRE DE PRÉSENCES

Le coordinateur du séjour ou de la plaine tiendra un registre de présences qui lui sera fourni par Ocarina. Ce registre mentionnera les coordonnées des participants et des encadrants.

Le coordinateur tiendra également un registre reprenant les coordonnées des contacts extérieurs tels que les fournisseurs, chauffeurs, animateurs externes... Ce registre sera mis à jour quotidiennement afin qu'il reflète toutes les personnes qui sont entrées en contact avec la bulle.

Ces registres seront évidemment confidentiels et l'exploitation des données est exclusivement réservée aux instances de traçage compétentes.

Dans le cadre de nos activités, dans le contexte de la crise du COVID-19, ces documents seront conservés 1 année après l'activité (Ce délai peut être prolongé dans le cas d'une ouverture de dossier) et mis à disposition du dispositif de traçage si un cas COVID-19 devait se déclarer au sein de l'activité.

NOS VOLONTAIRES : SOUMIS AUX MÊMES RÈGLES

Les mesures prises dans le cadre de l'accueil de vos enfants sont également prises pour et à destination de nos animateurs volontaires dans le cadre de leur action cet été. Ceux-ci seront également informés des règles mises en place, qu'elles concernent vos enfants ou l'encadrement et l'organisation des activités.

NOS VOLONTAIRES : FORMÉS ET AU COURANT DES PROCÉDURES

Les volontaires qui encadrent les activités d'Ocarina continuent d'être formés à l'animation pour encadrer au mieux les enfants et les jeunes. Nos animateurs sont également toujours soutenus par une équipe de coordination et des professionnels d'Ocarina. En lien avec l'actualité, nos volontaires sont également informés et formés aux procédures spécifiques d'accueil et d'animation dans la gestion du virus.



DÉCLARATION SUR L'HONNEUR À COMPLÉTER PAR LE PARENT/TUTEUR OU L'ANIMATEUR DE PLUS DE 18 ANS

Je soussigné(e) **Nom** : **Prénom** :

Père / Mère / Tuteur / Répondant (biffer les mentions inutiles)

Autorise **Nom** : **Prénom** :

À participer à : la plaine – le séjour - la formation (biffer la mention inutile)

Qui se déroule du / / au / / à (Localité)

Je certifie que mon enfant (ou moi-même, si j'ai plus de 18 ans) :

- N'est pas considéré comme une personne à risque (voir liste*).
- Est considéré comme une personne à risque (voir liste*) MAIS, après avoir pris conseil auprès du médecin traitant, peut néanmoins participer à l'activité (joindre le certificat médical à la présente autorisation).

ET

- N'a pas été malade ou n'a pas eu des symptômes de la maladie COVID-19 dans les 5 jours qui précèdent l'activité (voir liste des symptômes qui suit)
- N'a pas été testé positif au COVID-19 dans les 7 jours précédant l'activité.
- N'a pas été en contact avec une personne testée positive au COVID-19 dans les 14 jours précédant l'activité.

Je suis conscient que l'équipe d'animateurs de mon enfant met tout en œuvre pour respecter les mesures d'organisation spécifique des activités d'été liées à la crise du coronavirus. J'ai également lu le MémOcarina* concernant les activités d'Ocarina cet été et je suis conscient de ce qui sera mis en place par l'ASBL. Celle-ci pourra communiquer les données des participants aux instances de traçage compétentes.

Je m'engage à être joignable (24h/24) durant toute la durée de l'activité et à venir chercher mon enfant dans les 6 heures en cas de suspicion de COVID-19. Je m'engage à consulter un médecin avec mon enfant dès que possible et endéans les 24h du retour de l'activité. Je m'engage également à communiquer les résultats à l'ASBL Ocarina dans les plus brefs délais. J'autorise l'ASBL Ocarina à communiquer les résultats des tests au responsable de l'activité.

Si mon enfant participe à une plaine, je m'engage en cas de forte suspicion de Covid-19, à aller rechercher les enfants d'une même fratrie dans leur activité respective et à en informer le responsable de l'activité (si les autres enfants participent à des activités différentes).

Je suis conscient qu'il est conseillé de laisser au moins deux jours entre deux bulles d'activité.

Considérant que l'obligation de moyens est respectée, je décharge l'ASBL Ocarina de toute responsabilité si mon enfant devait tomber malade au cours de l'activité (plaine, séjour ou formation).

Date et signature du parent/tuteur/jeune de + de 18 ans

* Disponibles sur notre site internet www.ocarina.be/covid

GROUPES À RISQUES EN PÉDIATRIE

Source : <https://covid-19.sciensano.be/sites/default/files/Covid19/Liste%20des%20patients%20%C3%A0%20risque%20en%20p%C3%A9diatrie%20FR%20FINAL.pdf>

La liste suivante reprend les différents groupes à risques en pédiatrie. Elle s'adresse donc principalement aux participants de moins de 18 ans mais des points de la liste peuvent évidemment également concerner des participants adultes. Si le participant a plus de 18 ans et qu'il ignore s'il fait partie d'un groupe à risques, nous lui conseillons de prendre avis auprès de son médecin traitant par défaut.

Cette liste, reçue du cabinet Jeunesse, a été réalisée avec soin après consultation de diverses associations professionnelles et organisations spécialisées dans le domaine de la pédiatrie. Elle a pour objectif de servir de ligne directrice. Il est donc possible d'y déroger s'il existe un motif raisonnable, en concertation avec le médecin traitant du patient. Cette liste n'est pas exhaustive. Son application relève de la responsabilité du médecin traitant après discussion avec le patient, ses parents et/ou les soignants impliqués.

Cette liste se veut une aide à la décision d'autoriser les enfants à participer – ou non – aux activités Ocarina de cet été. Les groupes à risques identifiés sont par ailleurs identiques à ceux figurant sur la liste qui a été fournie aux écoles.

Remarques générales

- Il est conseillé aux enfants traités par des corticostéroïdes à haute dose, c'est-à-dire > 20mg/j de prednisolone (ou > 0,5mg/kg/j pour les enfants de < 40kg) de ne pas participer aux activités.
- Les enfants sous traitement comprenant des médicaments immunosuppresseurs et les enfants atteints de maladies chroniques graves : à discuter avec le médecin traitant.
- Tout comme le reste de la population et tel que demandé par le Conseil National de Sécurité, les enfants atteints d'une maladie chronique et autorisés à participer aux activités doivent suivre strictement les directives concernant les mesures d'hygiène, le respect de la distanciation sociale et le port du masque buccal (en fonction de leur âge) lorsqu'ils quittent la bulle.

- Les personnes vivant sous le même toit que les patients à risque sont autorisées à participer aux activités.

Pour les affections de type PULMONAIRE (et MUCOVISCIDOSE)

Ne peuvent pas participer aux activités :

(sauf exception cfr préambule)

- Les patients atteints de mucoviscidose ou les patients ayant des bronchiectasies non liées à la mucoviscidose, et dont la maladie n'est pas sous contrôle (c'est-à-dire VEMS-1 < 60 %, dégradation rapide, > 3 exacerbations par an, dépendance à une oxygénothérapie)
- Les enfants sous traitement d'entretien avec de corticostéroïdes à haute dose (voir REMARQUES GÉNÉRALES)
- L'asthme sévère non contrôlé ayant besoin de stéroïdes oraux et/ou de produits biologiques
- Les enfants soumis à une oxygénothérapie chronique et/ou à une ventilation (non) invasive
- Les enfants présentant des anomalies congénitales des voies aériennes ou des poumons n'étant pas contrôlés.

En ce qui concerne les TROUBLES IMMUNITAIRES PRIMAIRES

Ne peuvent pas participer aux activités :

(sauf exception cfr préambule)

- Les enfants ayant un déficit immunitaire combiné sévère, c'est-à-dire un (S)CID ou une lymphopénie sévère (CD4 < 200)
- Les enfants ayant un déficit immunitaire et une insuffisance respiratoire sévère (voir pneumologie)
- Les enfants immunodéficients qui doivent recevoir ou qui ont bénéficié d'une greffe de cellules souches ou d'une thérapie génique il y a moins d'un an, ou plus selon la durée de l'immunosuppression.

- Les autres déficits immunitaires, à savoir la maladie granulomateuse chronique (CGD), la lymphohistiocytose hémophagocytaire familiale (HLH), les maladies congénitales auto-inflammatoires (sauf FMF), le syndrome de Down avec un déficit immunitaire, les déficits immunitaires avec dysrégulation immunitaire active* (LRBA, NFKB1, NFKB2, STAT3 GOF, IRAK4, MyD88, STAT2...).
- C'est-à-dire une poussée auto-immune ou auto-inflammatoire au cours de l'année écoulée ou un traitement par immunosuppresseurs récemment débuté
- Tous les patients ayant un déficit immunitaire pour lesquels le médecin traitant a requis de ne pas aller à l'école ou au travail.

Pour les affections de type CARDIOLOGIQUE

Ne peuvent pas participer aux activités :

(sauf exception cfr préambule)

- En cas d'hypertension pulmonaire
- Après transplantation cardiaque
- En cas d'insuffisance cardiaque grave

Pour les affections de type ENDOCRINOLOGIQUE

Peuvent participer aux activités :

- Les enfants diabétiques
- Les enfants sous thérapie de substitution surrénalienne (hyperplasie congénitale des surrénales, insuffisance surrénalienne)

Pour les affections de type NEPHROLOGIQUE

Ne peuvent pas participer aux activités :

(sauf exception cfr préambule)

- Les enfants recevant des corticostéroïdes à haute dose (voir REMARQUES GÉNÉRALES)

- Les enfants qui ont reçu du rituximab ou de l'eculizumab au cours des 6 dernières semaines ou qui devraient recevoir ce traitement dans les semaines à venir.
- Enfants sous traitement comprenant des médicaments immunosuppresseurs
- Enfants sous traitement par dialyse ou plasmaphérese
- Enfants chez lesquels un syndrome hémolytique et urémique atypique a été diagnostiqué
- Enfants atteints d'un syndrome néphrotique récurrent ou cortico-dépendant.
- Enfants ayant reçu du rituximab ou de l'eculizumab au cours de la dernière année mais antérieurement aux 6 dernières semaines (cf point supra).

Pour les affections de type RHUMATOLOGIQUE

Ne peuvent pas participer aux activités :

(sauf exception cfr préambule)

- Enfants sous corticothérapie à haute dose (voir REMARQUES GÉNÉRALES)

Peuvent participer aux activités :

- Les enfants atteints d'une maladie rhumatismale et recevant les traitements suivants :

Hydroxychloroquine (Plaquenil®), méthotrexate (Ledertrexate®, Metoject®), myco-phénolate mofétil (Cellcept®), cyclosporine, tacrolimus (Advagraf®, Prograft®), azathioprine (Imuran®).

Médicaments biologiques comme les inhibiteurs de TNF-alpha (Enbrel®, Humira®, infliximab), Orenicia®, inhibiteurs de l'IL-1 (Anakinra®, Ilaris®), inhibiteurs de l'IL-6 (Roactemra®), inhibiteurs des JAK (Olumiant®, Xeljanz®), rituximab.

Pour les affections de type GASTRO-ENTÉROLOGIQUE

Ne peuvent pas participer aux activités :
(sauf exception cfr préambule)

- Les enfants sous corticothérapie à haute dose (voir REMARQUES GÉNÉRALES)
- Les enfants sous traitement comprenant des médicaments immunosuppresseurs

Peuvent participer aux activités :

- Les enfants sous un seul médicament immunosuppresseur en situation stable (en rémission)

Pour les affections de type NEUROLOGIQUE

Ne peuvent pas participer aux activités :
(sauf exception cfr préambule)

- Les enfants sous oxygénothérapie chronique et/ou ventilation non-invasive.
- Les enfants sous corticothérapie à haute dose (voir REMARQUES GÉNÉRALES) ! Ce sont souvent des enfants atteints de multiples pathologies pour lesquels la consultation auprès d'un neuropédiatre est recommandée.

Pour les affections de type HEMATO-ONCOLOGIQUE

Ne peuvent pas participer aux activités :
(sauf exception cfr préambule)

- Les enfants en phase de traitement intensif ou durant une certaine période après une greffe de cellules souches allogéniques (+/- 12 mois ou plus selon la durée de l'immunosuppression).

Peuvent participer aux activités :

- Tous les autres enfants, y compris les enfants ayant une LLA sous traitement d'entretien, les enfants sous thérapie par Glivec, Hydrea, etc. Le médecin traitant peut être consulté au cas par cas et peut déroger au principe général chez certains enfants atteints de comorbidités.



Ocarina est une Organisation de Jeunesse active dans l'animation, la formation et l'éducation des jeunes. Reconnue et soutenue par la Fédération Wallonie-Bruxelles et les Régions wallonne et bruxelloise, Ocarina organise et encadre des plaines de jeux, des séjours de vacances et diverses animations, notamment des activités de promotion à la santé et l'information sur des sujets qui touchent les jeunes.

Les régionales d'Ocarina

BRABANT WALLON

Bd. des Archers 54 - 1400 Nivelles
Tél : 067/89.36.46 - bw@ocarina.be

BRUXELLES

Bd. Anspach 111-115 - 1000 Bruxelles
Tél : 02/501.58.20 - bruxelles@ocarina.be

DINANT

Av. des Combattants 16 - 5500 Dinant
Tél : 082/21.36.66 - dinant@ocarina.be

EUPEN

Klosterstrasse 29 - 4700 Eupen
Tél : 087/59.61.27 - eupen@ocarina.be

HAINAUT ORIENTAL

Rue du Douaire 40 - 6150 Anderlues
Tél : 071/54.84.02 - ho@ocarina.be

LIEGE

Place du XX Août 38 - 4000 Liège
Tél : 04/221.74.41 - liege@ocarina.be

MONS

Rue des Canoniers 3 - 7000 Mons
Tél : 065/40.26.54 - mons@ocarina.be

MOUSCRON

Rue St-Joseph 8 - 7700 Mouscron
Tél : 056/39.15.22 - mouscron@ocarina.be

NAMUR

Rue des Tanneries 55 - 5000 Namur
Tél : 081/24.48.12 - namur@ocarina.be

PHILIPPEVILLE

Rue de l'Arsenal 7 Bte 1- 5600 Philippeville
Tél : 071/66.06.65 - philippeville@ocarina.be

PROVINCE DE LUXEMBOURG

Rue de la Moselle 7-9 - 6700 Arlon
Tél : 063/21.17.21 - luxembourg@ocarina.be

TAMINES

Rue des Déportés, 11 - 5060 Taminés
Tél : 081/42.07.40 - taminés@ocarina.be

TOURNAI

Rue St-Brice 44 - 7500 Tournai
Tél : 069/25.62.67 - tournai@ocarina.be

VERVIERS

Rue Lucien Defays 77 - 4800 Verviers
Tél : 087/30.51.69 - verviers@ocarina.be

OCARINA ASBL – Secrétariat Général

Chaussée de Haecht 579 BP 40 - 1031 Bruxelles
Tél : 02/246.49.81 - info@ocarina.be
www.ocarina.be

